

BILLETTERIE SPECTACLES

CONDITIONS GENERALES DE VENTE EN LIGNE

Les présentes conditions générales régissent les ventes de billets de la page internet <https://vhyer.shop.secutix.com/content#> pour les activités des sites culturels de la Ville d'Hyères.

L'achat de billets implique l'adhésion du client aux conditions générales de vente.

Article 1 : Tarifs

1.1 Les prix des billets sont indiqués en euros au tarif en vigueur au moment de la vente, toutes taxes comprises, sans frais de réservation. Les prix des billets sont fixés par délibération du conseil municipal et peuvent évoluer.

1.2 Différents types de tarifs sont proposés. Selon les sites et leur programmation.

Article 2 : Disponibilités

L'organisateur définit les dates et heures d'ouverture à la vente en ligne de ses activités. Les réservations de billet s'effectuent en temps réel, dans la limite des places disponibles. Chaque organisateur définit le nombre de places proposées à la vente.

Pour les spectacles placés, le logiciel permet de choisir à partir d'un plan les places disponibles à la vente par le portail <https://vhyer.shop.secutix.com/content#>. Le choix des places est modifiable tant que le paiement n'est pas intervenu.

Les places sélectionnées doivent être contiguës, si la sélection laisse des places isolées, de nouvelles places seront automatiquement attribuées.

Tout billet périmé et non utilisé n'ouvre le droit à aucun billet de remplacement. La billetterie spectacles ne peut être tenue responsable des erreurs commises par le client lors de son achat en ligne.

Pour l'achat de places PMR, il convient de téléphoner ou de se rendre à la billetterie spectacles aux jours et horaires d'ouvertures : les mercredis et vendredis de 14h à 17h. Téléphone : 04 94 00 82 41

Article 3 : paiements

3.1 Modes de paiement

Les paiements en ligne s'effectuent par carte bancaire. Le montant de l'achat est débité, que le billet soit imprimé ou pas.

3.2 Sécurisation des paiements

Les paiements sont sécurisés par le procédé de cryptage SSL et 3D SECURE avec envoi de SMS pour la validation du paiement. Le numéro de la carte bancaire saisi au moment du règlement de la réservation ne circule pas en clair sur le réseau internet et n'est pas communiqué au Trésor Public, mais uniquement au site de télépaiement qui assure la transaction (Ogone).

3.3 Après paiement, votre commande est validée à réception du courriel automatique de confirmation.

3.4 : données personnelles

Les données personnelles communiquées lors de la transaction sont conservées dans le compte personnel. La billetterie spectacles peut être amenée à prendre contact avec vous en cas d'annulation ou de modification de la programmation. Vous pouvez retrouver sur votre compte personnel vos historiques d'achats et commander de nouveaux billets.

Article 4 : annulation et remboursement

Toute réservation payée est ferme et définitive. Les billets ne sont pas remboursés sauf en cas d'annulation par l'organisateur, même en cas de perte ou de vol. Ils ne peuvent être ni échangés ni revendus.

Dans le cas d'un remboursement pour annulation par l'organisateur, les billets seront remboursés par la billetterie spectacles par virement bancaire.

Aucun remboursement ou dédommagement ne sera effectué en cas de non utilisation du billet ou d'arrivée tardive.

Article 5 : Délivrance des billets

Une fois la transaction bancaire validée, le billet peut être soit imprimé au format PDF avec une bonne qualité d'impression par le client (e-billet), soit conservé dans un téléphone mobile (m-ticket). Le billet est conservé et téléchargeable dans l'espace personnel du client à partir de la page internet de la billetterie.

Chaque billet comporte un code-barre ou un QR code permettant l'accès à l'activité (spectacle, visite, conférence ...)

Chaque billet est unique et ne pourra être utilisé qu'une fois après que le contrôle d'accès ait été effectué. A cet effet, le billet doit être lisible et le format du code barre ou du QR code à une taille qui permet le contrôle d'accès par scan.

Article 6 : Conditions d'utilisation des billets

Chaque organisateur fixe dans son règlement les conditions d'utilisation des billets. L'achat d'un billet vaut adhésion au règlement intérieur du lieu ou de l'évènement.

Article 7 : droits applicables et litiges

Les ventes de billetterie visées aux présentes sont soumises à la loi française en vigueur. En cas de réclamation, une solution amiable sera recherchée avant tout recours devant le tribunal compétent.